

**DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL
UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT DESIGNATION DU PRESIDENT DU COMITE D'ORIENTATION STRATEGIQUE**

Membres présents : Mathias BERNARD (Président EPE UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale provisoire Clermont Auvergne INP) ; Laurent TRASSOUDAIN (Institut des sciences) ; Patrick DEL DUCA (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Michel JAMES (Institut de technologie) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Vanessa PREVOT (VP Recherche) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Mathis NAPIERALA (VP Etudiant) ; Thierry MARTIN-LASSAGNE (Représentant le monde socio-économique).

Membre excusé : Emmanuel NICOLAS (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ;

Membres avec voix consultative : François PAQUIS, Directeur Général des Services (DGS) EPE UCA ;

Invitée permanente : Céline NEBOUT (Cabinet) ;

Invitée permanente (excusée) : Angélique COMBES (DAJI) ;

Invités ponctuels : Vincent SAPIN ; Patrice Malfreyt.

**LE DIRECTOIRE PROVISOIRE DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC EXPERIMENTAL UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN
SA DELIBERATION A DISTANCE DU 9 AVRIL 2021**

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les directives ministérielles liées à la situation de confinement due à la pandémie de covid19 ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 06 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu les circonstances exceptionnelles liées aux mesures nationales de confinement mises en œuvre dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 ;

Vu les statuts de l'EPE UCA, notamment l'article 36

PRESENTATION DU PROJET

Le comité d'orientation stratégique est composé de cinq personnes extérieures à l'UCA, dont au moins 3 personnalités ayant une expérience internationale, choisies par le conseil d'administration de l'UCA, pour une durée de cinq ans, sur proposition du directoire, en fonction de leur connaissance de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

En application de l'article 36 des statuts de l'UCA, le Président du COS est désigné par le directoire ; il est également invité permanent du conseil d'administration.

Il est proposé aux membres du directoire que la présidence du COS soit assurée par Stéphane BERTHET.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

De désigner Stéphane BERTHET pour présider le comité d'orientation stratégique (COS).

Membres en exercice : 12

Votants : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Président,

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : DIRECTOIRE UCA
DELIBERATION A DISTANCE 2021-04-09-02

TRANSMIS AU RECTEUR : 12 AVRIL 2021

PUBLIE LE : 12 AVRIL 2021

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*